

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-1/10

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : POTTIEZ-HUSSON Valérie

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Partenariat entre l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher et le Département de Seine-et-Marne relatif à l'activité vélorail sur l'Espace Naturel Sensible "Le Val du Haut Morin" (avenant n° 5) et avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon.

Suite à l'acquisition et à l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible "Le Val du Haut Morin", l'association "l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher" a souhaité s'investir dans l'activité vélorail pour la valorisation et l'animation du site. Une convention d'objectifs et de moyens pour cette mise en oeuvre a été signée le 20 décembre 2006. Je vous propose de valider, d'une part, l'avenant n° 5 relatif au montant de la participation financière pour l'année 2010 et à la prolongation de cette convention d'objectifs pour l'année 2011 et, d'autre part, l'avenant n° 2 relatif à la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération de la séance du Conseil général en date du 15 décembre 2006, approuvant la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible « Le Val du Haut Morin » entre le Département et l'Office du Tourisme de La Ferté-Gaucher,

VU la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2008, approuvant la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon au profit de l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher,

Vu la délibération du Conseil général en date du 18 décembre 2009 prolongeant la durée de la convention initiale,

VU la délibération du Conseil général en date du 29 janvier 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

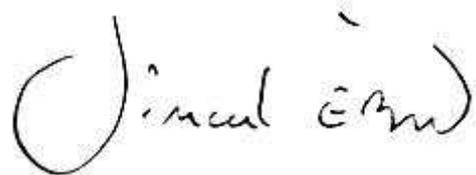
Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 5 à la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible « Le Val du Haut Morin », tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération et de prélever les crédits correspondants sur l'opération 2010 « Espaces Naturels Sensibles/Subvention partenariat » - action « Espaces Naturels Sensibles/Département ».

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon au profit de l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher, tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets d'avenants au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized script.

Vincent ÉBLÉ